

Disclaimer: Ce document vous donne un aperçu très global d'un produit d'assurance. L'information dans cette fiche n'est pas personnalisée en fonction de vos besoins spécifiques. Seule la police complète vous donnera un aperçu exact de vos droits et obligations et des nôtres. Informez-vous donc auprès de votre intermédiaire et consultez les Conditions Générales sur le produit d'assurance choisi sur www.baloise.be/conditionsgenerales.

Quel est ce type d'assurance?

Cette assurance est obligatoire pour toutes les personnes (personnes morales et personnes physiques) qui emploient au moins un individu.

La Loi sur les accidents du travail impose la catégorie de personnes et d'accidents assurés ainsi que les indemnités (limitées) que l'assureur doit payer.



Qu'est-ce qui est assuré?

Garantie légale Accidents du travail

Lorsqu'un travailleur est blessé ou qu'il décède à la suite d'un accident survenu au cours de l'exécution de son travail ou sur le chemin du travail, il, ou son ayant droit, bénéficie d'une indemnité.

Il y a une indemnité pour:

- ✓ la perte de salaire jusqu'à un maximum légal pour la victime en cas d'incapacité de travail temporaire ou permanente ou pour les ayants droit après un décès;
- ✓ les frais du traitement médical, de l'hospitalisation, des prothèses, de l'aide de tiers, du transport adapté, du déplacement et de l'enterrement.

Garanties optionnelles

En plus de la garantie légale, une extension avec, entre autres, les garanties suivantes, est possible:

- ✓ les rémunérations dépassant le maximum légal: l'indemnité du salaire entre le maximum légal et la rémunération réelle après un accident du travail;
- ✓ les accidents vie privée du/des travailleur(s);
- ✓ les accidents individuels 24/24: pour les personnes qui ne tombent pas sous la Loi des accidents du travail (par ex. les dirigeants d'entreprise);
- ✓ le salaire garanti et les cotisations patronales: une indemnité durant une certaine période pour la différence entre le salaire garanti (charges de salaire comprises) et l'indemnité légale des accidents du travail.
- ✓ ProSafe: une protection des membres du personnel qui exécutent des missions à l'étranger, font du télétravail, participent à des activités de détente que l'entreprise (co-)organise, travaillent dans des centrales nucléaires ou sont actifs auprès d'un corps de sapeurs-pompiers. Cette garantie propose en outre les mêmes droits au partenaire cohabitant du membre du personnel que ceux que la Loi sur les accidents du travail accorde à un conjoint/une conjointe ou au cohabitant légal.



Qu'est-ce qui n'est pas assuré?

Garantie légale Accidents du travail

- ✗ Les dommages aux biens.
- ✗ Les dommages moraux et esthétiques.
- ✗ Les dommages causés intentionnellement par un assuré.
- ✗ Les maladies qui ne sont pas la conséquence d'un accident.

Garanties optionnelles

- ✗ Les dommages causés par la guerre, les conflits du travail et les attentats.
- ✗ Les dommages consécutifs à des concours et à des sports qui sont dangereux ou lucratifs.
- ✗ Les dommages consécutifs à l'usage en tant que conducteur de véhicules bi- ou tricycles ayant une cylindrée supérieure à 50 cc.

1



Y a-t-il des restrictions de couverture?

Garanties optionnelles

- ! Rémunérations dépassant le maximum légal: le salaire de la victime dépassant le maximum légal est limité au montant mentionné aux Conditions Particulières.
- ! Accidents vie privée: le salaire de la victime est limité au montant mentionné aux Conditions Particulières.
- ! Accidents individuels 24/24: le salaire de la victime est limité au montant mentionné aux Conditions Particulières.
- ! Salaire garanti et cotisations patronales: la couverture est limitée à une période d'au maximum 30 jours.



Où suis-je assuré?

- ✓ L'assurance est valable dans le monde entier.



Quelles sont mes obligations?

- Lorsque vous prenez la police, vous êtes obligé de communiquer précisément toutes les informations qui pourraient avoir une influence sur l'évaluation du risque.
- Vous êtes obligé de communiquer précisément toute nouvelle information qui pourrait entraîner une aggravation considérable et durable du risque.
- En cas de sinistre, vous devez faire tout ce qui est possible pour limiter l'importance des dommages.
- En cas de sinistre, vous devez nous prévenir immédiatement et nous remettre tous les documents et toutes les informations sur le sinistre.



Quand et comment dois-je payer?

Vous avez l'obligation de payer la prime annuellement et vous recevrez pour cela une invitation à payer. Une prime fractionnée est possible moyennant certaines conditions et des coûts supplémentaires éventuels.

2



Quand est-ce que la couverture prend cours et se termine?

La date de début et la durée de l'assurance sont mentionnées dans les Conditions Particulières. Le contrat dure trois ans mais peut également être souscrit pour un an. Le contrat est tacitement prolongé pour la même durée.



Comment puis-je annuler le contrat?

Vous pouvez annuler votre contrat d'assurance au plus tard trois mois avant la date d'échéance annuelle du contrat ou aussi après un sinistre. Vous pouvez le faire uniquement par lettre recommandée.